

COMMUNIQUE DE PRESSE 18 MARS 2015

Les associations Marie-Ange Mottier et Lehugeur Lelièvre sont désormais pleinement engagées dans un processus de rapprochement dont l'objectif est d'aboutir à l'échéance de la fin 2015. Ce processus est travaillé conjointement par des administrateurs, des dirigeants et des équipes convaincus de la pertinence de la démarche : mettre en œuvre sur le territoire de l'Orne une offre de soins et d'accompagnement cohérente, organisée et pluri partenariale en adéquation avec les attentes des pouvoirs publics.

Le Comité de Direction du 18 mars 2015 auquel participaient les équipes de direction, plusieurs administrateurs et la direction générale a pu constater les résultats des harmonisations, mutualisations et complémentarités déjà engagées entre les 15 établissements et services concernés par l'objectif qui mobilise toutes les ressources disponibles.

Complémentarité entre sanitaire et médico social, convergence entre le soin et l'éducatif, adaptabilité aux mutations des publics... devraient permettre une utilisation plus rigoureuse des moyens et promouvoir de meilleurs résultats en matière de santé publique, principalement dans le cadre de l'accès aux soins par une coopération renforcée avec la MDPH visant la réduction des délais d'attente, la normalisation des durées de prise en charge, et finalement, une meilleure fluidité des parcours.

En concertation avec les partenaires sociaux dont les préoccupations légitimes sont prises en compte, nos deux associations, Marie-Ange Mottier et Lehugeur Lelièvre, sont déterminées à mener à terme ces projets pour lesquels le Directeur Territorial de l'Agence Régionale de Santé pour le département de l'Orne s'est investi. à nos côtés, ce dont nous lui sommes reconnaissants.

Une rencontre est désormais programmée avec la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé et ses collaborateurs pour travailler sur les conditions qui pourraient accompagner la réalisation de ces objectifs conformes aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé et aux politiques publiques locales.
